

Chapitre 9

Recherche scientifique

Le public se rend de plus en plus compte que la science et la technologie peuvent avoir des effets néfastes autant que bénéfiques; c'est pourquoi il demande que la planification de la politique scientifique fasse partie de la planification générale du gouvernement afin de s'assurer qu'elle corresponde aux priorités et aux objectifs nationaux. Au Canada, cette prise de conscience s'est manifestée dans les activités du Comité sénatorial spécial de la politique scientifique et a été un facteur important dans la création du ministère d'État chargé des Sciences et de la Technologie, dont le rôle consiste à aider et à renseigner le gouvernement en matière de politique scientifique.

Les politiques et les décisions fédérales ont des répercussions considérables sur le progrès de la science au Canada. L'administration fédérale est le principal fournisseur de fonds de recherche — développement au Canada, mais elle vient au deuxième rang, après l'industrie canadienne, en tant qu'exécutant. En 1973-74, plus de \$1.4 milliard (du budget fédéral total) a été consacré à l'activité scientifique.

Statistique Canada recueille des données sur les ressources consacrées aux activités en sciences naturelles par l'administration fédérale depuis 1959. La gamme et la finesse des renseignements recueillis se sont sensiblement accrues au cours des années à cause d'une demande croissante de données sur la politique et la planification. En 1970, on a entrepris une enquête sur les activités fédérales en sciences humaines. En même temps, on a consacré beaucoup d'efforts au maintien de la continuité et de la compatibilité des séries de données obtenues afin de pouvoir analyser et étudier les conséquences de l'activité scientifique.

9.1 Politique scientifique fédérale

Au niveau fédéral, la politique scientifique relève du Cabinet, et c'est pourquoi un comité du Cabinet appelé Comité de la recherche industrielle et scientifique du Conseil privé fut créé par la Loi sur le Conseil national de recherches. Le Comité était sous la présidence du ministre désigné par la Loi sur le Conseil national de recherches pour assumer la responsabilité de ce Conseil et ses membres étaient des ministres d'autres ministères engagés dans des programmes scientifiques d'envergure. Pendant de nombreuses années le Conseil national de recherches eut comme fonction de conseiller le Comité en matière de politique scientifique; après 1949, il fut aidé dans cette tâche par un groupe de hauts fonctionnaires des ministères et des organismes à caractère scientifique.

Par suite d'une recommandation de la Commission royale d'enquête sur l'organisation du gouvernement, un Secrétariat des sciences fut créé au sein du Bureau du Conseil privé en 1964. Son rôle dans l'organisation interne du gouvernement consistait à collaborer avec le Secrétariat du Cabinet afin de fournir aux ministres des renseignements complets et précis au moment où ceux-ci devaient prendre des décisions en matière de politique scientifique. Ses fonctions comprenaient le contrôle des nouvelles soumissions de programmes, l'élaboration et la formulation de nouvelles politiques et de nouvelles orientations et la coordination de la participation gouvernementale à l'activité scientifique et technologique au Canada et à l'étranger. Plus tard, en 1967, le Secrétariat des sciences se voyait confier la charge de désigner des conseillers scientifiques qui seraient envoyés dans certaines ambassades et missions du Canada à l'étranger, et ce en étroite consultation avec le ministère des Affaires extérieures.

En 1966, le gouvernement fédéral créait le Conseil des Sciences du Canada, société de la Couronne chargée d'évaluer de façon indépendante, les ressources, les besoins et les possibilités du Canada sur les plans scientifique et technologique et de faire des recommandations à ce sujet. Le Conseil des sciences s'occupe autant de la recherche et du développement que de l'application de la science et de la technologie à la solution des problèmes économiques et sociaux du Canada. Il recrute ses membres auprès de l'industrie, des universités et du gouvernement et ses vues sont indépendantes de celles élaborées par l'appareil administratif interne du gouvernement.

Le Conseil a publié plusieurs rapports fondés sur des études commandées à des experts-conseil dans divers domaines scientifiques, ainsi que ses propres rapports dans lesquels il